

remarque. N'oublions pas, cependant, que lorsque quelqu'un est aux prises avec la loi, il n'est pas enclin à se montrer très communicatif. Cela vaut surtout dans le cas qui nous intéresse puisque, avant la guerre, on avait des raisons de croire que les agissements des minoteries n'avaient pas été réguliers. En outre, même le Gouvernement doit reconnaître qu'au cours de la période en question, des communications de nature douteuse ont été échangées. Dans de telles circonstances, ceux qui font l'objet d'une enquête sont plutôt portés à attendre les événements.

L'honorable député a présenté son hypothèse; qu'on me permette d'en présenter une à mon tour. M. McGregor avait été chargé de l'application de la loi sur la recommandation de M. Gordon; il avait été placé sous ses ordres alors que M. Gordon était président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Or je suis d'avis que si une seule fois au cours de la préparation de son rapport, M. McGregor avait eu un seul entretien avec son supérieur au sujet de l'opinion qu'il avait de la concurrence effrénée en deçà du prix maximum, il n'y aurait jamais eu de rapport. Voilà un des deux ou trois aspects de la question que je ne saurais comprendre.

M. Drew: Comme quoi nous sommes dans le même cas.

L'hon. M. Garson: J'espère ne pas manquer de franchise à ce sujet. J'avoue que cela semble inexplicable et que je ne comprends pas pourquoi un fonctionnaire, chargé de l'application des règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, sous la présidence de M. Gordon, aurait entrepris, à plusieurs endroits de son rapport, de définir le programme de la Commission et d'interpréter ce programme, en ce qui concerne l'industrie de la meunerie, sur laquelle se fonde tout le rapport,—si cette thèse ne soutient pas l'analyse, le rapport n'existe pas,—sans avoir jamais consulté, même une seule fois, M. Gordon, président de la Commission.

M. Coldwell: Examinons un ou deux points. En premier lieu, le ministre a dit...

L'hon. M. Garson: Je crains que nous ne manquions de courtoisie envers le chef de l'opposition.

M. Coldwell: Avec sa permission, je signale ceci. Le ministre, tout d'abord, a fait grand état de l'intervention du commissaire des enquêtes sur les coalitions. Or son intervention n'avait pas pour objet d'intenter des poursuites, mais bien de mener une enquête. Si l'industrie avait su fournir une explication

raisonnable, il n'y aurait pas eu de poursuites, donc elle n'avait rien à craindre.

Nous connaissons tous M. Ilsley, nous savions tous le soin méticuleux qu'il apportait à l'examen de chaque détail. Il me semble fort extraordinaire que M. Ilsley, qui avait participé à la rédaction ou qui, du moins, avait eu connaissance du mémoire dont j'ai parlé, puisqu'il était ministre durant la plus grande partie du temps consacré à l'enquête, soit presque un an, n'ait pas discuté ce point avec M. McGregor et n'ait pas mis fin à l'enquête.

En ce qui concerne l'avantage que, d'après le ministre, le Gouvernement a tiré de ce mémoire, que pensent donc les meuniers eux-mêmes. On trouvera à la page 134 du rapport le passage suivant:

Un autre représentant écrivait en 1945, "qu'aucune entente n'a jamais été intégralement observée, mais, ajoutait-il, même si on s'y conforme que dans la mesure de soixante-quinze p. 100, il en résultera un joli supplément dans notre caisse".

C'est-à-dire la caisse de la société.

Dans son témoignage oral, il a dit que cela exprimait son appréciation de bonnes affaires dans l'Ouest en 1945. Dans sa réponse à des questions il a convenu que la situation a été meilleure à cet égard en 1946, et meilleure encore en 1947 (témoignages, page 531, 532). En 1938, le président d'une autre société a apprécié dans les lignes suivantes, non en pourcentages, mais en dollars, les résultats de l'entente sur le prix d'un produit, la farine roulée: "...l'entente sur l'avoine roulée nous a valu de jolies sommes depuis cinq ou six ans. Nous estimons à une somme annuelle de \$75,000 à \$100,000 le supplément que nous avons réalisé comparativement aux années antérieures..."

L'hon. M. Garson: Il conviendrait, je crois, que je réponde immédiatement, car en donnant lecture de ces extraits l'honorable député, sans le vouloir, créera une impression tout à fait fautive chez les membres de la Chambre. Si ces sociétés se sont entendues avant la guerre pour fixer les prix, il est évident que ces accords ont profité financièrement aux minoteries. Cependant, durant la période de régie des bénéfices, les minoteries auraient pu conclure toutes les ententes possibles de fixation des prix, sans en retirer un sou, parce que tous les bénéfices ainsi réalisés étaient versés au Gouvernement sous forme de surplus de bénéfices.

M. Coldwell: Alors pourquoi ont-elles cherché à conclure des ententes en vue de la fixation des prix, si elles n'en bénéficiaient pas?

L'hon. M. Garson: Je ne dis pas qu'elles l'ont fait, mais voici une raison que je trouve plausible et qui explique pourquoi elles l'ont peut-être fait. Comme je l'ai fait remarquer à l'honorable député, le régime de prix établi en vertu de ce décret ministériel à l'égard de la meunerie était fort compliqué. Comme le